

Note de synthèse

Compte administratif 2023

MARCK

SOMMAIRE

Introduction

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

2.3 Les crédits d'investissement pluriannuels – AP/CP

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

5. Ratios financiers

Introduction

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023.

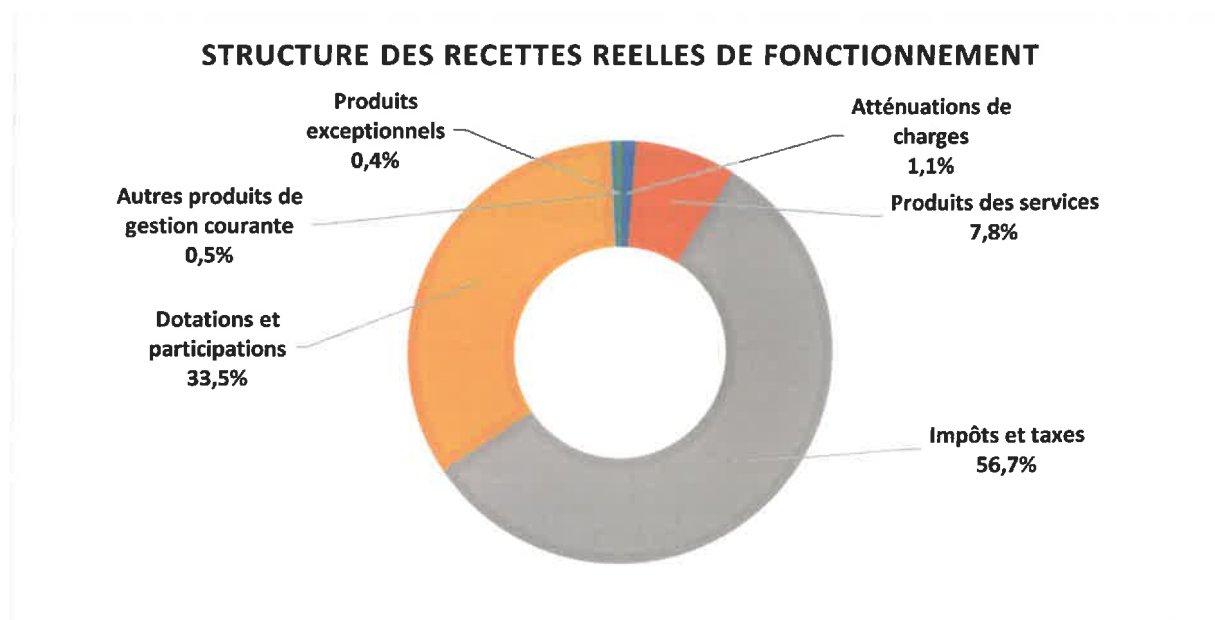
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité
- Les dotations et participations
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 114 241 €, elles étaient de 10 963 068 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	5 722 108 €	5 999 597 €	6 305 275 €	5,09 %
Dotations, Subventions ou participations	3 506 778 €	3 734 079 €	3 726 516 €	- 0,2 %
Recettes d'exploitation	722 708 €	887 348 €	922 128 €	3,92 %
Autres recettes	372 355 €	342 044 €	160 322 €	-53,13 %
Total Recettes réelles de fonctionnement (hors excédent N-1)	10 323 949 €	10 963 068 €	11 114 241 €	1,38 %

Les impôts et taxes concernent les recettes fiscales directes et indirectes (impôts directs locaux, les dotations communautaires, le fonds de péréquation des ressources intercommunales, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, les droits de place, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation...).

Les dotations, subventions ou participations concernent les dotations de l'Etat (la DGF, le FCTVA, la compensation au titre des exonérations TF, la dotation de recensement et pour les titres sécurisés ...), le Fonds Départemental de Péréquation de la TP, les participations de l'Etat ou de la Région ou du Département sur diverses actions portées par la commune ainsi que les prestations versées par la CAF pour le fonctionnement de nos structures à caractère social (les services de la crèche) et à caractère de loisirs (centres de loisirs, séjour Neige, Camp Ado).

Les recettes d'exploitation concernent les produits liés aux activités des services, les redevances au titre de l'occupation du domaine public, le remboursement de charges fonctionnelles et de charges de personnel par divers organismes ou collectivités ainsi que les autres produits de gestion courante comme les revenus des immeubles.

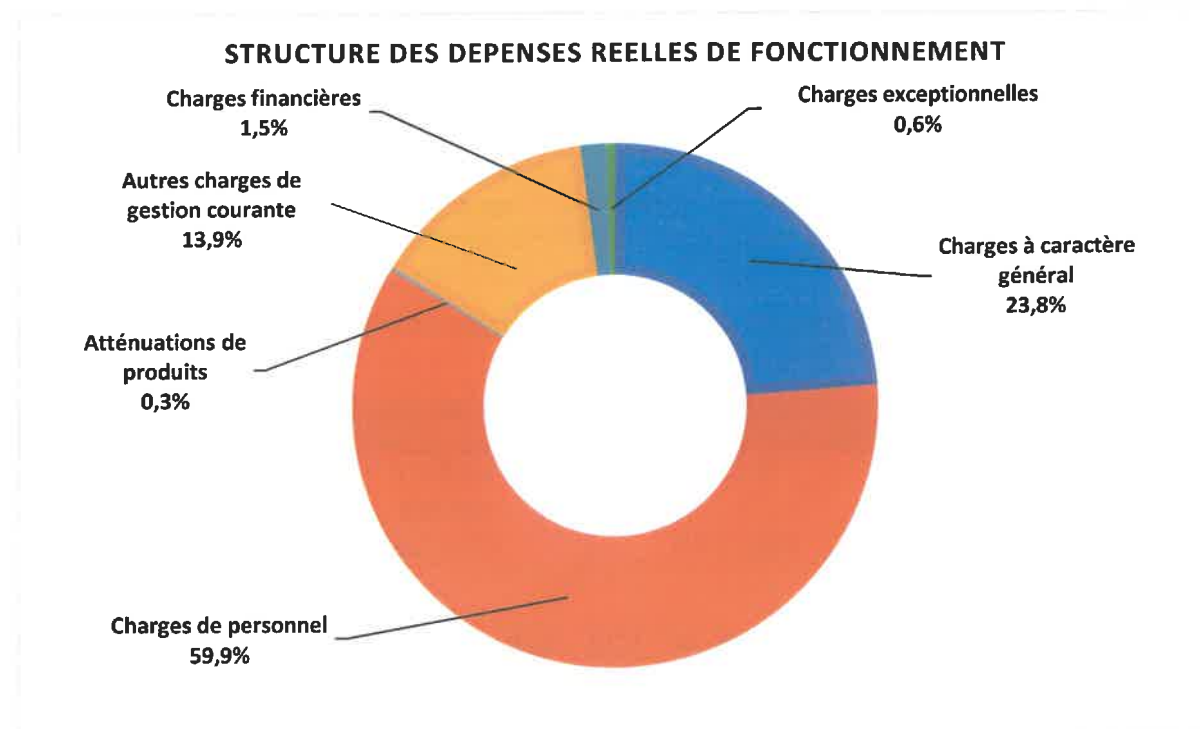
Les autres recettes concernent les remboursements sur rémunération de personnel, les produits financiers, les produits exceptionnels (comme les cessions ou le remboursement de sinistres) ainsi que les reprises sur provisions.

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 9 713 633 €, elles étaient de 9 700 926 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	3 328 460 €	3 804 766 €	3 660 154 €	-3,80 %
Charges de personnel	5 158 188 €	5 671 189 €	5 819 075 €	2,61 %
Atténuations de produits	26 736 €	3 028 €	28 044 €	826,16 %
Charges financières	164 405 €	148 474 €	149 326 €	0,57 %
Autres dépenses	84 425 €	73 469 €	57 034 €	-22,37 %
Total Dépenses réelles de fonctionnement	8 762 214 €	9 700 926 €	9 713 633 €	0,13 %

Les charges de gestion concernent les charges à caractère général (dépenses relatives au fonctionnement des structures et des services, à l'organisation des fêtes et cérémonies, à l'entretien du patrimoine communal...), les subventions de fonctionnement versées aux associations, au CCAS et à ses budgets annexes, les indemnités et cotisations des élus, le contingent du service incendie, les redevances pour la location de logiciels, les droits d'utilisation relevant de l'informatique en nuage, les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et les contributions obligatoires comme les redevances scolaires.

- Le tableau ci-dessous présente l'évolution du prix des électrons en HT/MWh pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA (électricité).

Sites	2022	Evolution	2023		
			Prix fournisseur	Amortisseur	Prix facturé
Eclairage public	53,79 €	75%	94,04 €	- €	94,04 €
Bâtiments	61,26 €	365%	404,47 €	119,37 €	285,10 €

- Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges de chauffage (gaz) des 3 dernières saisons de chauffe.

	Saison 2020/2021	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Chauffage (gaz)	79 412 €	178 845 €	240 938 €
Evolution en %	-	125,21%	34,72%
Exercices comptables	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023

Les charges de personnel représentent en 2023, 59,91 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Elles concernent les salaires, les charges sociales, l'assurance du personnel et la cotisation à la médecine du travail.

- Le tableau ci-dessous représente la structure globale des effectifs au 31 décembre 2023.

Agents en position d'activités (tous statuts)	137	100%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	111	81%
Non titulaires occupant un emploi permanent	11	8%
Autres agents n'occupant pas un emploi permanent	15	11%

- Le tableau ci-dessous représente la structure détaillée des agents titulaires, stagiaires et non titulaires permanents au 31 décembre 2023.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents
Administrative	27	5
Technique	53	5
Sportive	1	0
Médico-sociale	3	1
Police Municipale	5	0
Animation	15	0
Sociale	7	0
TOTAL	111	11

Les atténuations de produits en 2023 concernent des dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants et du reversement d'un tiers de l'impôt sur les cercles de jeux au Centre Communal d'Action Sociale de Marck.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

En 2023, **les autres dépenses** concernent des charges exceptionnelles notamment les bourses et les allocations versées aux étudiants, l'allocation Bachelier, l'allocation Beaux-Arts, l'allocation Musique, l'aide BAFA, l'achat des dictionnaires distribués aux enfants fréquentant le cours moyen 1 des écoles élémentaires de la commune, l'achat des coupes et trophées, les prix offerts lors de concours communaux, les subventions exceptionnelles, divers remboursements de frais ou annulation de recettes encaissées à tort.

Les bourses, les allocations, les prix et les subventions exceptionnelles représentent en 2023 plus de 98 % des charges exceptionnelles.

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

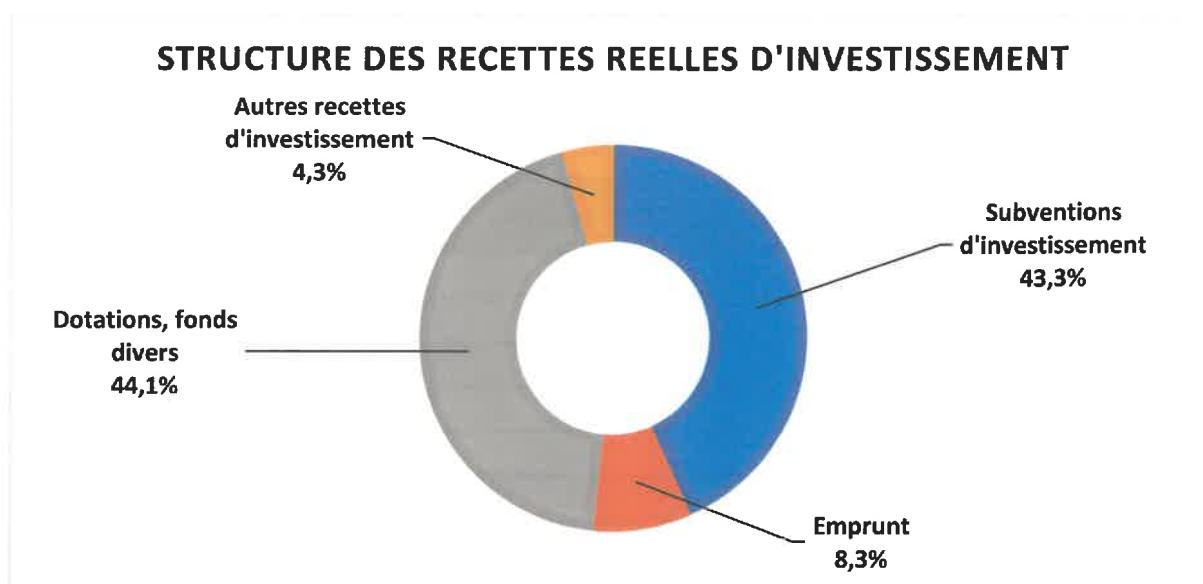
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de GCT&M, de la CAF, du Royaume-Uni, de la FDE
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (part de l'excédent de fonctionnement 2022 affecté en investissement)
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 937 458 €, elles étaient de 1 843 424 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	502 343 €	255 016 €	1 270 485 €	398,2 %
Emprunt et dettes assimilées	154 000 €	119 000 €	243 000 €	104,2 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 958 205 €	1 469 408 €	1 296 344 €	-11,78 %
<i>Dont 1068</i>	<i>1 545 771 €</i>	<i>1 198 969 €</i>	<i>814 303 €</i>	<i>-32,08 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	127 629 €	-
Total recettes réelles d'investissement	2 614 548 €	1 843 424 €	2 937 458 €	59,35 %

La commune a encaissé 1 270 485 € **de subventions**. Il s'agit des recettes perçues :

- De l'Etat, de la Région, de GCT&M et de la FDE pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Europe et de ses abords : 461 535 €
- De l'Etat et de la Région pour les travaux de création d'une voie douce Chemin du Halage : 61 240 €
- De l'Etat pour les travaux de réfection de la rue du Canal : 28 700 €
- De l'Etat, de la Région et de GCT&M pour les travaux de réfection de la rue de la Rivière d'Oye : 147 285 €
- De l'Etat pour la mise en place d'un logiciel de réservation de salles : 14 665 €
- De GCT&M pour le démarrage des travaux de rénovation des voiries rurales : 77 193 €
- De l'Etat et de GCT&M pour la création d'un skateparc : 39 473 €

- De l'Etat pour les travaux de sécurisation de la rue des Sapins : 48 566 €
- De l'Etat pour l'achat de 4 gilets pare-balles : 1 250 €
- Du Royaume-Uni dans le cadre du projet « Terminus » (vidéoprotection) : 214 131 €
- De l'Etat et de GCT&M pour les travaux de rénovation de la toiture de l'école du Moulin : 104 537 €
- De l'Etat pour les travaux d'aménagement de l'Etang des Dryades : 40 738 €
- De la CAF pour l'achat de mobilier et de matériel pour la salle de change du Multi-Accueil (crèche) : 4 208 €
- De la CAF pour l'installation d'une climatisation réversible pour le Relais Petite Enfance (crèche) : 2 363 €
- De la CAF pour l'achat d'un logiciel de gestion et d'un sèche-linge pour la crèche : 2 194 €
- des produits des amendes : 22 407 €.

S'agissant **des emprunts**, la commune a eu recours à un emprunt d'un montant de 243 000 € pour une acquisition foncière. Malgré ce nouvel emprunt, l'encours de la dette continue de régresser. Il était fin 2021 de 6,306 M€ ; fin 2023, il est de 5,075 M€.

Les dotations, fonds divers et réserves concernent le FCTVA (209 360 €), la taxe d'aménagement (272 681 €) et la part de l'excédent de fonctionnement 2022 affecté en investissement (814 303 €).

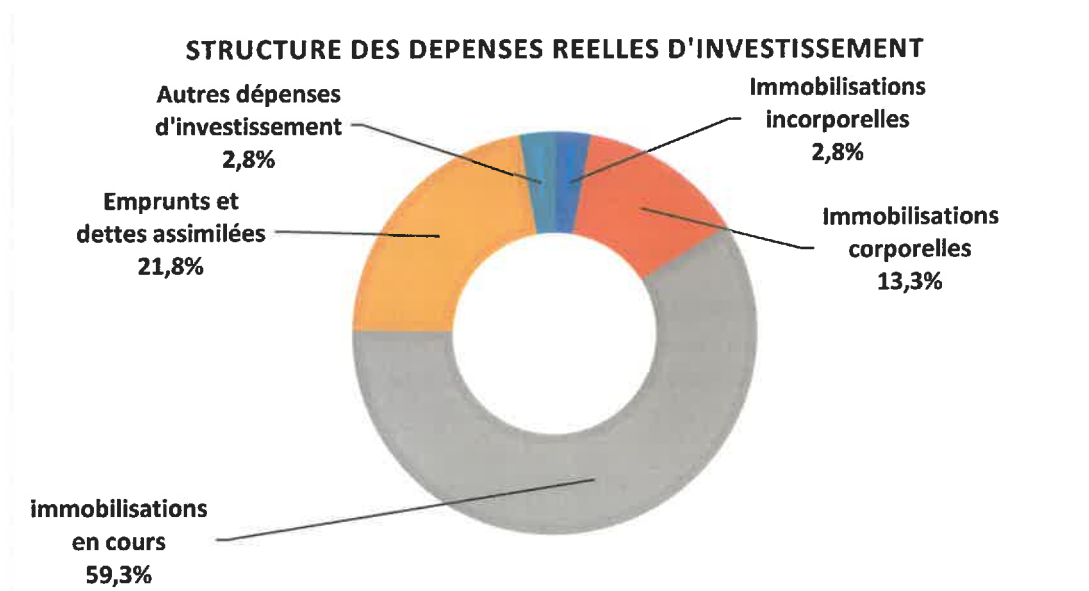
Les autres recettes d'investissement concernent le remboursement de travaux d'enfouissement de réseaux électriques par la FDE (120 629 €) et le remboursement de la première annuité du prêt accordé en 2022 à une association marchois (7 000 €).

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles
- Les immobilisations en cours
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 706 283€, elles étaient de 2 783 406 € en 2022.



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	35 483 €	52 153 €	103 622 €	98,69 %
Immobilisations corporelles	445 404 €	306 931 €	492 632 €	60,50 %
Immobilisations en cours	1 402 003 €	1 539 848 €	2 196 298 €	42,63 %
Emprunts et dettes assimilées	781 071 €	784 803 €	807 990 €	2,95 %
Autres dépenses d'investissement	21 743 €	99 671 €	105 741 €	6,09 %
Total dépenses réelles d'investissement	2 685 704 €	2 783 406 €	3 706 283 €	33,16 %

Parmi les investissements réalisés (immobilisations incorporelles, corporelles et en cours), nous pouvons citer :

- La poursuite des travaux de requalification du quartier des Hautes-Communes
- Les travaux de création d'un skateparc
- La création d'une aire de jeux au Fort-Vert
- La plantation d'arbres dans le parc urbain Simone Veil
- La réfection de la toiture de l'école du Moulin
- L'installation de velux au CMHS
- L'installation d'un auvent à l'entrée du Jardin d'Enfants à la crèche
- Les travaux de vidéoprotection dans le cadre du projet « Terminus »
- La mise en place d'un système de vidéoüberalisation devant les écoles et aux Dryades
- La fin des travaux rue des Sapins
- Les travaux de réfection de la voirie rue de la Rivière d'Oye
- La réalisation de diverses études (requalification de voiries)
- L'acquisition de logiciels (cimetière, verbalisation, réservation de salles ...)
- Des acquisitions foncières Impasse Vauban
- L'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux
- L'acquisition de mobilier pour les écoles, le CMHS et la crèche
- L'acquisition de matériels techniques (outillage, rotofil, panneaux de signalisation verticale ...)
- L'acquisition de matériel de nettoyage (aspirateurs, lave-linge pour le complexe des Dryades, sèche-linge pour le stade du Fort-Vert et la crèche, réfrigérateur et vaisselle pour une salle de la Ferme des Aigrettes ...)
- Diverses acquisitions (mobilier urbain, buts transportables pour le terrain synthétique des Dryades, défibrillateurs, gilets pare-balles, illumination de Noël...).

Le remboursement en capital de notre dette s'est élevé à 807 990 €.

S'agissant **des autres dépenses d'investissement**, des subventions d'équipement ont été versées afin de participer à divers projets comme l'étude d'une création d'une halte ferroviaire sur notre territoire ou le renouvellement du mobilier du restaurant du Foyer de l'Âge d'Or ou les travaux d'enfouissement de réseaux électriques et fibre.

2.3 Les crédits d'investissement pluriannuels – AP/CP

La section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année. Les AP/CP s'inscrivent donc dans une perspective de gestion pluriannuelle des investissements.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
ANNEE 2023							
Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révisions de l'exercice N	Total cumulé	CP antérieurs au 01/01/N	CP ouverts au titre de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes (opération 9036)	5 665 553,00	-43 200,00	5 622 353,00	5 566 353,00	56 000,00	50 579,00	5 421,00
Réfection du quartier des Hautes-Communes (opération 9039)	1 736 857,00	52 211,00	1 789 068,00	969 066,07	820 000,00	747 231,96	72 769,97
Rénovation de la Rue du Canal (opération 9041)	415 000,00	-13 829,00	401 171,00	371 171,00	30 000,00	25 432,00	4 568,00
Réfection allées des Fauvettes et des Pinsons (9042)	0,00	410 000,00	410 000,00	0,00	70 000,00	0,00	410 000,00

Les opérations d'équipement concernant les AP 9036 et 9041 étant terminées courant l'exercice 2023, le solde des CP disponibles de ces AP au 31/12/2023 sera annulé à l'occasion du vote du budget primitif 2024.

Ainsi les AP pour les opérations 9036 et 9041 seront fixées comme suit :

- AP 9036 : Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes : 5 616 932 €
 - CP antérieurs au 01/01/2023 : 5 566 353 €
 - CP réalisés durant l'exercice 2023 : 50 579 €
- AP 9041 : Rénovation de la rue du Canal : 396 603 €
 - CP antérieurs au 01/01/2023 : 371 171 €
 - CP réalisés durant l'exercice 2023 : 25 432 €

S'agissant des AP pour les opérations d'équipement 9039 et 9042, elles seront révisées en 2024.

3. Résultats de l'exercice

Réalizations de l'exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	10 078 611 €	11 244 259 €	1 165 648 €
Section d'investissement	3 963 090 €	3 429 225 €	-533 865 €
Total	14 041 701 €	14 673 484 €	631 783 €

Résultats 2022 reportés	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	850 000 €	-
Section d'investissement	0 €	266 145 €	-

Résultats de clôture 2023	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	10 078 611 €	12 094 259 €	2 015 648 €
Section d'investissement	3 963 090 €	3 695 370 €	-267 720 €
RESULTATS DE CLOTURE	14 041 701 €	15 789 629 €	1 747 928 €

Restes à Réaliser 2023	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	575 707 €	1 114 067 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	10 078 611 €	12 094 259 €	2 015 648 €
Section d'investissement	4 538 797 €	4 809 437 €	270 640 €
RESULTATS COMPTABLE	14 617 408 €	16 903 696 €	2 286 288 €

4. Ratios d'analyse financière

Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute est l'excédent entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée en priorité au remboursement de la dette.

L'épargne nette représente l'autofinancement disponible après avoir remboursé l'annuité en capital de la dette. Il reste positif.

	2021	2022	2023
Epargne brute en K€	1 316	1 226	1 391
Epargne nette en K€	535	441	583

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2022 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2022).

	2021	2022	2023
Dette au 31/12/n en K€	6 306	5 640	5 075
Epargne brute en K€	1 316	1 226	1 391
Capacité de désendettement	4,79	4,60	3,65

5. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité de l'année 2023.

RATIOS	Valeurs CA 2023
Nombre d'habitants au 01/01/2023	10 665
Dépenses réelles de fonctionnement/population	910,80 €
Produits des impositions directes/population	402,26 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 042,12 €
Dépenses d'équipement brut/population	278,29 €
Encours de dette/population	475,81 €
DGF/population	260,62 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,91%
CMPF	138,90%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	94,67%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	26,70%
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	45,66%

